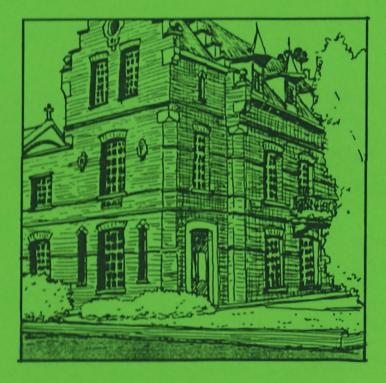
CONSEIL GENERAL DU NORD

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE GUESNAIN

CADRE DE VIE



NOTICE

Henri TESSON Paysagiste Conseil 32, Bd de la République 59500 DOUAI

INTRODUCTION

L'étude "Cadre de Vie" de la Commune de GUESNAIN se décompose en trois chapitres :

PRESENTATION GENERALE

Le but de ce chapitre est de comprendre l'organisation de la commune à travers sa configuration actuelle, sa géographie et son histoire.

Ce constat est le résultat d'une analyse sensible (comment on perçoit la ville) et d'une analyse objective (qui vise à expliquer pourquoi la ville est perçue de cette manière).

ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

A partir de l'étude générale sont définies un certain nombre d'orientations à long terme concernant le développement de l'urbanisation ou la restructuration de vastes zones.

Toutes ces opérations de grandes envergures sont regroupées sur le plan au 1/2000 ème. C'est également une réflexion de base, utile lors des révisions de P.O.S.

ACTIONS PONCTUELLES

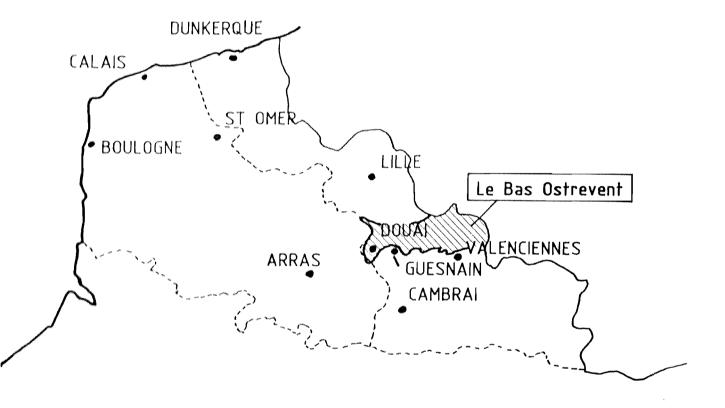
Elles correspondent à des opérations ponctuelles pouvant être réalisées facilement et rapidement dans le cadre des opérations "Cadre de Vie" subventionnées par le Conseil Général du Nord.

Chaque opération se reporte aux orientations à l'échelle de la commune afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des projets.

Les esquisses fournies sont de niveau APS et chiffrées.



SITUATION GENERALE



La Commune de GUESNAIN se situe à l'extrémité Sud de la région du Bas-Ostrevent. Centrée sur la basse vallée de la Scarpe, c'est un ensemble de basses terre s mal drainées s'étendant de DOUAI à VALENCIENNES et à la frontière Belge. Prairies humides, bois, marais y sont étendus.

Au Sud, ondulent les plateaux calcaires du Haut Artois, Hainaut, Cambrésis, Pays d'openfield, traversé par de profonds sillons de vallées (la Sensée, l'Escaut...).

DECOUVERTE DE LA COMMUNE

LA RN 45

C'est depuis la RN 45 que la majorité des gens connaissent GUESNAIN, ou plutôt ne connaissent pas GUESNAIN. En effet, les entrées de la ville sont discrètes à cause de la continuité du bâti et avec DECHY, le centre ville situé à l'écart de la route n'est pas mis en valeur depuis cet axe (croisement avec la D 13).

Le passage vers LEWARDE est plus lisible grâce à des espaces agricoles qui distinguent les deux communes.



Voie de communication importante entre DOUAI et VALENCIENNES. La RN 45 marque fortement le paysage de GUESNAIN. Elle constitue une véritable coupure dans la commune par :

- -la largeur de l'emprise de cette voie,
- -l'intensité de trafic.
- -les nuisances liées à la circulation,
- -les banalisations du traitement des abords de cette voie.

AXE NORD-SUD

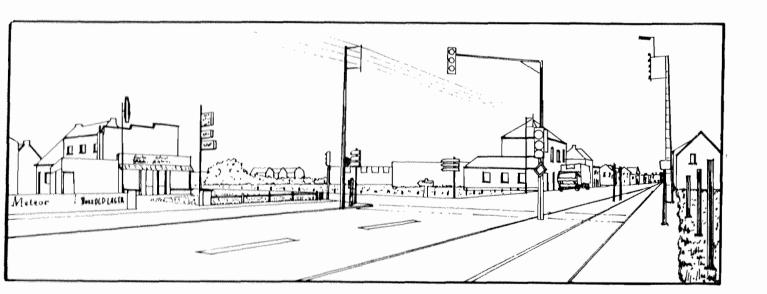
Un axe Nord-Sud structure particulièrement bien la commune. C'est la D 13 qui relie la RN 45 au centre ville.

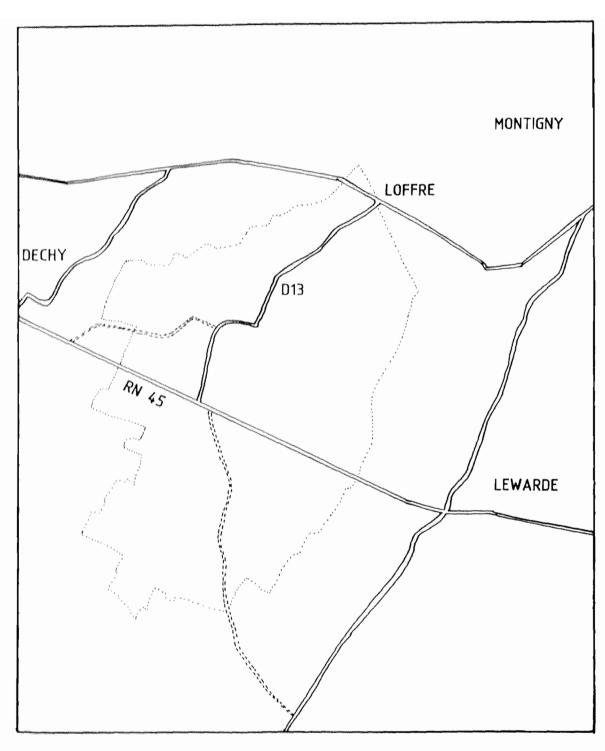
Malheureusement, les divers croisements et virages importants sont trop discrets et dangereux : mauvaise hiérarchisation des voies...

C'est le seul trait d'union important entre le Nord et le Sud de la commune. Il relie directement MONTIGNY-en-OSTREVENT, GUESNAIN et ROUCOURT.

Toutefois la D 135 est un axe plus structurant et plus direct (il passe par LEWARDE).

La relation entre le centre ville et la RN 45 n'est guère mise en valeur et l'aménagement du croisement ne reflète pas son rôle de "porte" de la ville.





CARTE DES ROUTES



0		1KM
Annount Consumo	Communication of the second of	

ROUTES PRINCIPALES

ROUTES SECONDAIRES

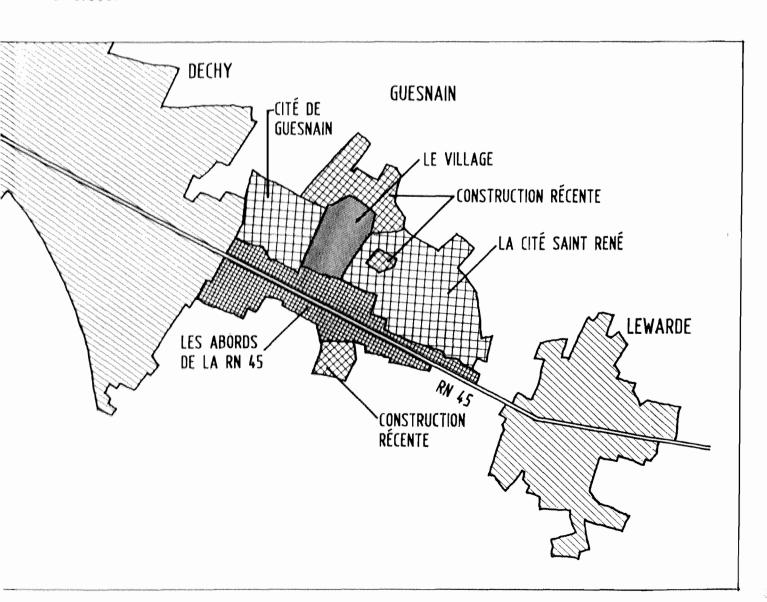
..... LIMITES COMMUNALES

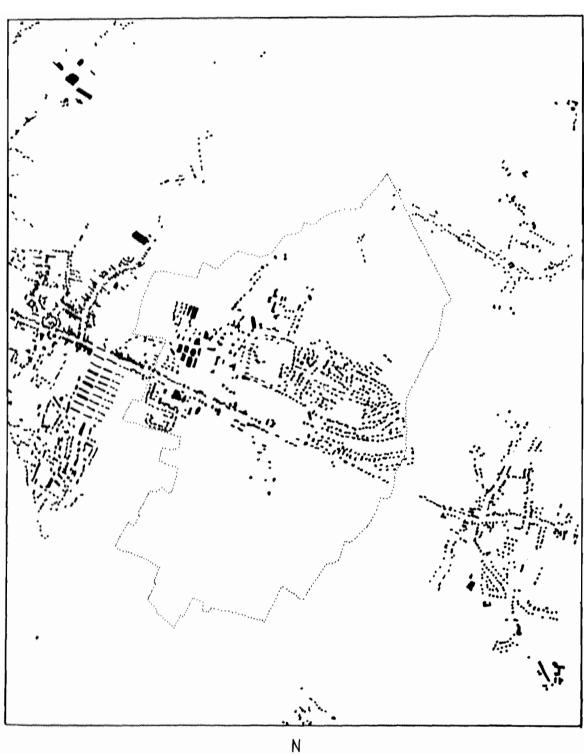
UNE URBANISATION VARIEE

Plusieurs structures urbaines composent GUESNAIN. Chacune présente une image et une histoire spécifique.

- Le village ancien avec ses rues étroites et son habitat varié.
- Les cités minières avec des plans masses simples et répétitifs. La principale se situe à l'Est (cité St-René). Vers l'Ouest, la cité de GUESNAIN à presque entièrement disparue.
- Le long de la RN 45, c'est développé un habitat très hétérogène : Alternant des zones d'activités, des corons et de l'habitat individuel.
- Plus récemment ont vu le jour des résidences de type collectif "les balances" semi-collectif et des lotissements.

La majeure partie des zones urbanisées se situe au Nord de la RN 45 pour former un ensemble cohérent malgré la juxtaposition d'entités urbaines très diverses.





CARTE DE L'HABITAT

<u>1</u>KM



MASSES BATIES

..... LIMITES COMMUNALES

LE CENTRE

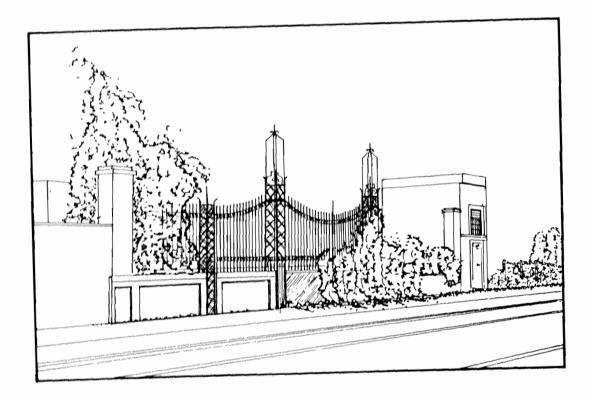
Autour de la place sont regroupés l'ensemble des administrations, équipements et services qui constituent le "centre" de la commune. Ce centre bénéficie également d'une situation privilégiée aux croisements des principales rues mais à l'écart de la RN 45 qui lui évite d'excessifs encombrements.

La qualité des bâtiments (Mairie, Eglise...) et de leurs abords confèrent au centre ville une image de village traditionnel très agréable.



LA ZONE D'ACTIVITE

Au croisement des deux axes importants (RN 45 et D 13) et au coeur de l'urbanisation une vaste friche transformée en parc d'activité a été partiellement aménagée.



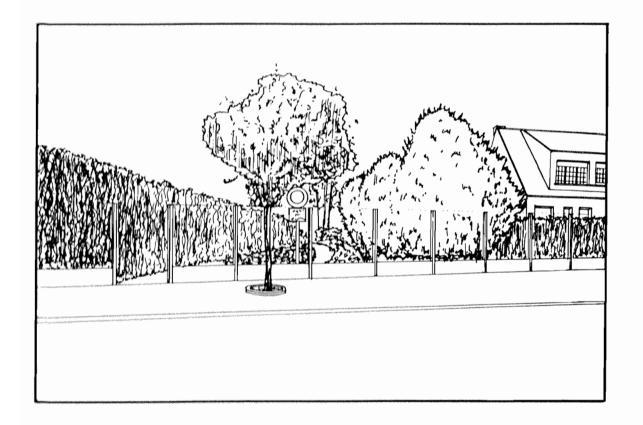
L'aménagement de ce secteur est important puisqu'il constitue le centre de l'activité économique de la commune et avec l'implantation d'un supermarché il deviendra un centre de vie et d'échanges en contact direct avec la RN 45. D'où la nécessité de prévoir un plan d'ensemble cohérent avec une relation privilégiée avec le centre historique. Plusieurs activités importantes sont disposées le long de la RN 45. La plus importante est la Société de Transport T.U.B. avec un très fort trafic en autobus.

LIAISONS PIETONNES

De nombreuses liaisons piétonnes relient divers quartiers de la commune entre eux et avec le centre ville. Beaucoup sont bien aménagées avec des revêtements de sol confortables et des plantations agréables.

Malheureusement de nombreux accès son peu mis en valeur (clôtures...) et beaucoup d'autres présentent des aspects très divers (mobilier urbain hétéroclite...) ce qui perturbe la lecture de ces liaisons.

Certaines liaisons spontanées méritent d'être aménagées pour compléter le canevas actuel.



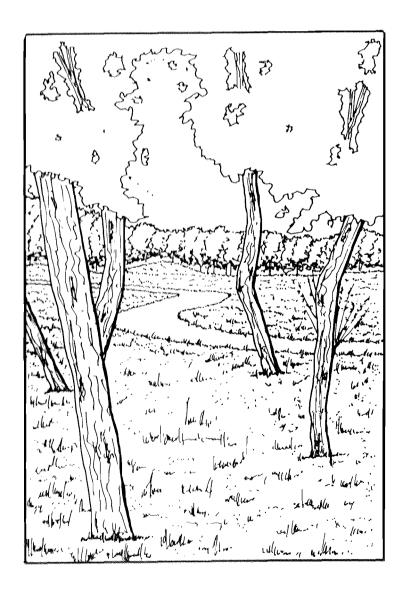
UNE CEINTURE VERTE

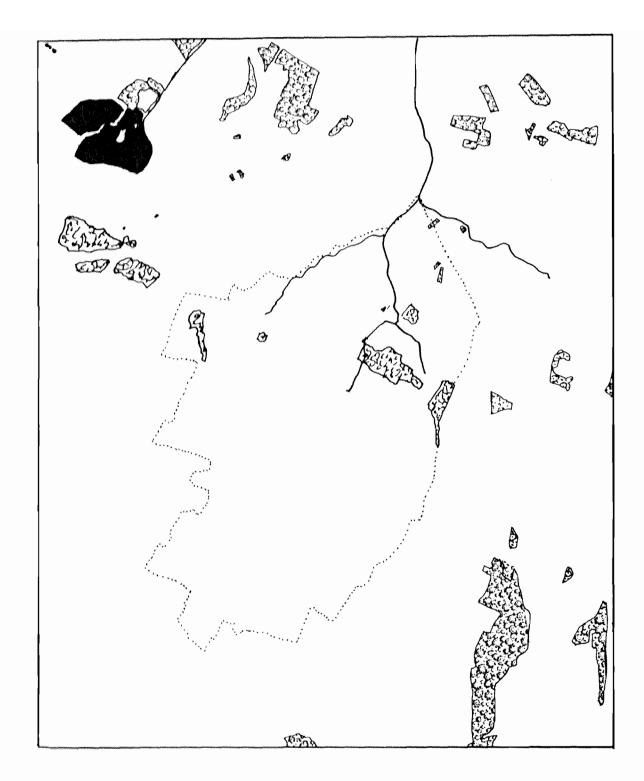
Située entre la plaine humide de la Scarpe et les dernières collines de l'Artois-Cambrésis la commune de GUESNAIN profite de deux entités paysagères fort différentes.

Au Nord de la RN 45, on découvre un paysage bocager avec des terres humides assainies par des fossés de drainage.

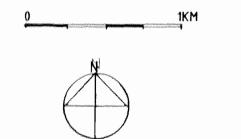
Au Sud, le paysage est plus ouvert, c'est l'openfield avec ses vastes plaines céréalières au relief doucement ondulé parcouru par de profondes vallées humides comme la Sensée à 7 Km vers le Sud.

Actuellement seule la frange Nord présente un ensemble d'éléments pouvant former une ceinture verte : jardin public, espaces naturels autour du "grand marais", la peupleraie (décharge publique) et de nombreuses friches (cavaliers des houillères, cité de GUESNAIN).



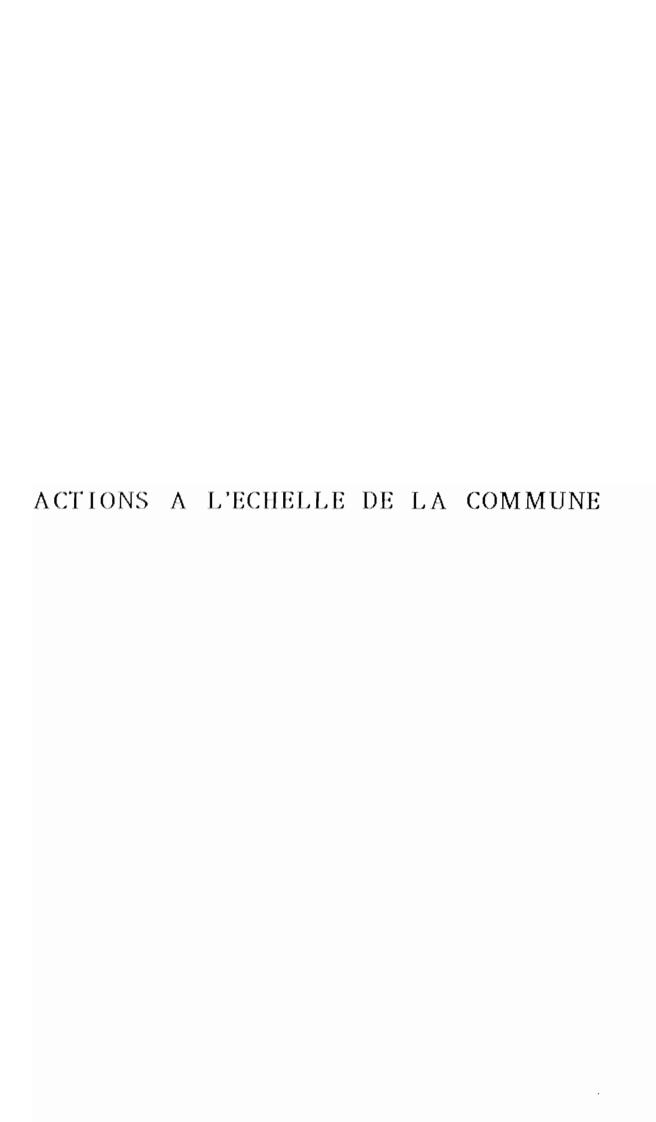


CARTE DE L'EAU ET DE LA VÉGÉTATION





EAU
VÉGÉTATION
LIMITES COMMUNALES



ENTREES DE VILLE

Pour améliorer l'identification de GUESNAIN par rapport aux communes voisines sera réalisée au niveau de toutes les portes un élément qui marque la transition entre les deux communes. Souvent l'espace étant limité, l'entrée de la commune sera soulignée par des éléments architecturés qui combinent jardinières maçonnées, structures métalliques, signalétiques et plantations décoratives (plantes basses à fleurs et plantes grimpantes). Un éclairage depuis le bas permet de visualiser l'ouvrage même de la nuit.

Un passage piéton constitué d'un matériau rugueux pour rompre avec le macadam renforce l'effet de porte et incite à ralentir. Un éclairage haut accompagne la traversée piétonne importante.

Dans le cas des entrées depuis des secteurs agricoles des arbres remarquables complètent ce marquage.



REORGANISATION DE L'URBANISATION

L'urbanisation a tendance à s'étaler le long des axes routiers et autour du château. A terme, il serait intéressant de regrouper l'habitat en stoppant l'urbanisation linéaire, en urbanisant les dents creuses afin de redensifier le centre.

Il est primordial d'avoir un plan d'ensemble pour garantir une cohérence entre les divers lotissements. Eviter la simple juxtaposition de cités conçues de façon autonomes (en cul de sac) toujours difficile à relier entre-elles.

Il est également important que ce plan d'ensemble soit modulable suivant l'importance de la demande de construction. Cela pour ne pas arriver à un projet inachevé, trauqué en cas d'arrêt de la demande.

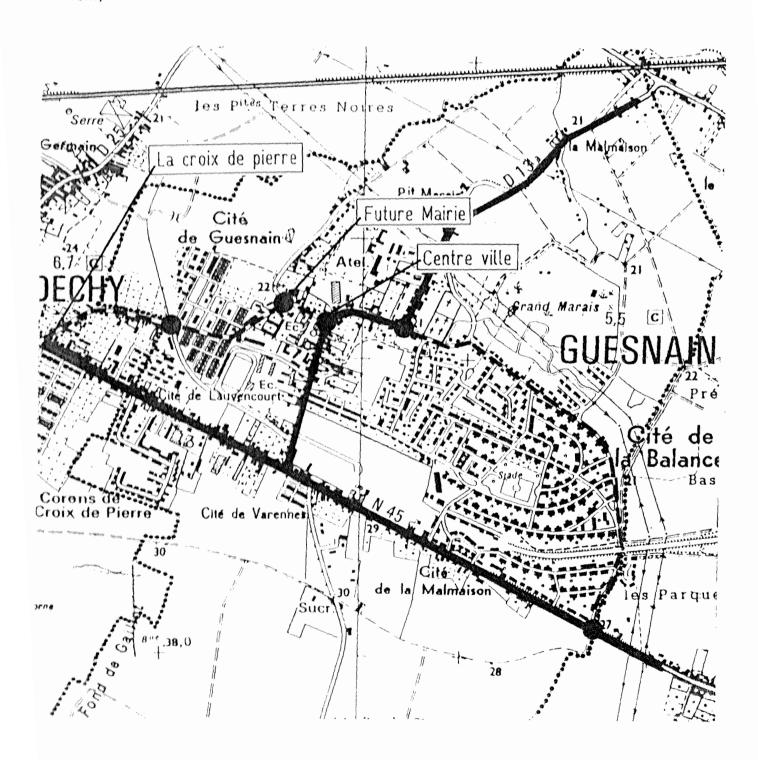
- (1) Vers l'Est, la cité de GUESNAIN a presque totalement été rasée, la partie Sud a été reconstruite. Tout le secteur compris entre la future mairie, la rue Oscar Desmaretz et le cavalier des houillères devra être reconstruit pour retrouver une cohérence urbaine.
- (2) Une dent creuse à l'intérieur d'un îlot compris entre la rue de l'Eglise, la rue Jean Jaurès et la rue Beaumont reste à urbaniser à proximité immédiate du centre ville. A la nécessité de trouver un plan cohérent s'ajoute le problème des accès aujourd'hui inexistantes (hormis un parking récemment aménagé).
- (3) La création du giratoire entre la RN 45 et la D 13 constitue une opportunité pour le développement de la ville au Sud de la RN 45. Ce développement pourra se développer jusqu'au chemin rural qui constituera alors un axe parallèle à la RN 45 et reliera tout les quartiers Sud y compris la petite zone d'activité qui n'a pas encore intéresser les investisseurs.



CREATION D'UN NOUVEL AXE FORT

L'axe qui à partir de la RN 45 vers LEWARDE relie la plupart des quartiers (cité St-René) au centre ville actuel, à la future mairie et rattrape la RN 45 sur DECHY (la croix de pierre) constitue la colonne vertébrale d'une majeure partie de la commune.

A ce titre, il mérite d'être mis en valeur ainsi que les multiples croisements avec les axes importants (D 13 et RN 45) et les points forts (mairie, entrées de villes...).



CREATION D'UNE CEINTURE VERTE

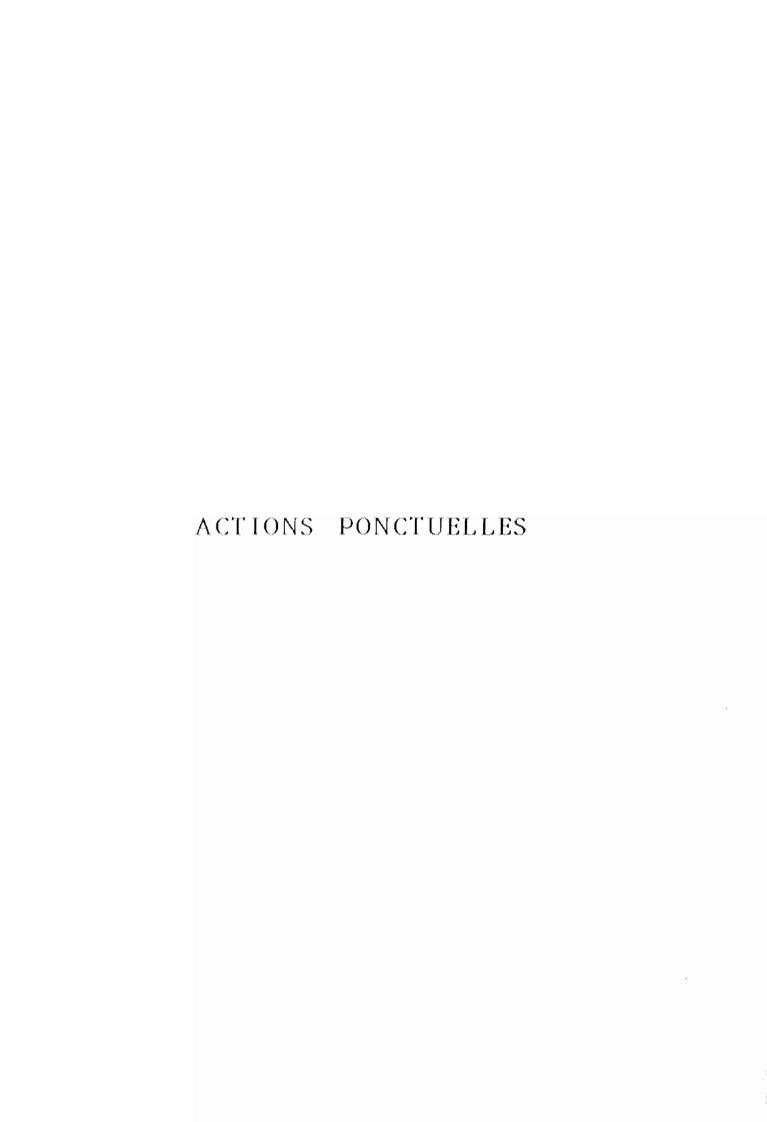
Il est facile de constituer une ceinture verte continue dans toute la périphérie Nord de la ville jusqu'à la RN 45.

D'Est à Ouest, elle regroupe les délaissés de voirie, la décharge, le parc public, et toute la zone de grand marais, le cimetière, le parc de la mairie, la friche de la cité de GUESNAIN et celle du cavalier SNCF.

L'ensemble de ces espaces sont aménagés pour permettre une circulation continue de LEWARDE (cavalier des houillères et jusqu'au GR 121) à DECHY (jusqu'à la base de loisirs). Ce chemin complète la trame déjà existante (parc, cimetière...).

Chaque espace est conçu suivant ses potentialités et les besoins en espaces-verts de proximité (avec des jeux pour petits...) en espace naturel (bois, prairies...) ou en parc public avec des équipements plus lourds (Billons, Javelots...).





RESIDENCE LES BALANCES ET LES LIAISONS PIETONNES

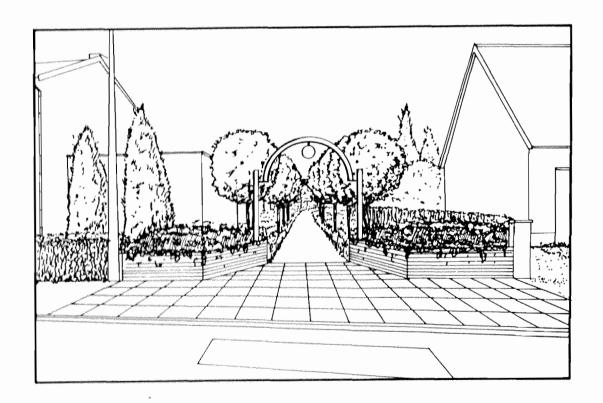
L'objectif des aménagements est simple : mieux structurer l'espace en rendant les liaisons piétonnes plus lisibles et plus confortables en réorganisant tous les espaces qui cernent la résidence "Les Balances".

Les parkings de la résidence sont mieux structurés. Les délaissés (en schiste) sont utilisés pour implanter des parkings supplémentaires indispensables avec de nombreuses plantations le long des parcelles privées pour agrémenter l'espace. Les entrées sont soulignées par des murets et des revêtements de sol spécifiques.

Les liaisons piétonnes spontanées sont intégrées à l'ensemble, y compris celles qui bordent l'espace vert de de la résidence (les haies de troènes sont supprimées).

Pour conforter le tissus existant un prolongement serait souhaitable pour avoir un accès direct au parc de verdure Pierre Pécourt.

Les entrées des liaisons piétonnes sont signalées par des revêtements de sol et un mobilier spécifique (signalétique, éclairage...) que l'on retrouvera sur toutes les liaisons de la Commune.



LE CIMETIERE ET LA RUE MARC LANVIN

Liaisons piétonnes

Comme pour le secteur "Les Balances" chaque accès aux liaisons existantes est mis en valeur par une mise en scène spécifique. De plus les liaisons existantes sont complétées pour constituer un réseau plus cohérent principalement autour de l'extension du cimetière avec l'agrandissement du parc Pierre Pecourt.

Le cimetière

L'extension du cimetière sera réalisée de l'autre côté du chemin de la chapelle. Pour marquer le lien entre le vieux et le nouveau cimetière, les entrées seront en vis-à-vis avec un traitement identique et le marquage de la traversée de la route.

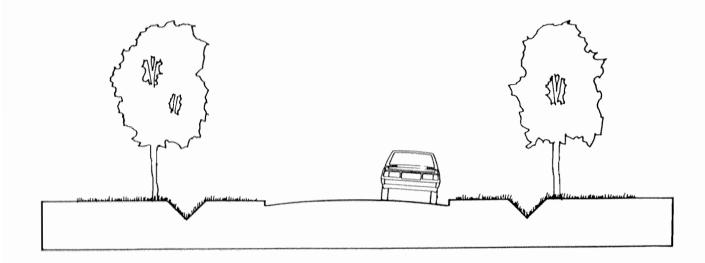
Un columbarium articulera l'extrémité du vieux cimetière pour orienter un des deux chemins principaux vers la nouvelle entrée. Un jardin du souvenir sera propice au recueillement. Il s'intégrera avec les espaces verts voisins.

Côté rue Youri Gagarine, l'espace est plein de potentialité avec de beaux marronniers et une chapelle. Malheureusement celle-ci menace de ruine, les revêtements de sol sont dégradés et les clôtures périphériques inesthétiques. Peu de choses suffisent pour rendre le lieu agréable : cerner l'espace de plantations agréables qui dissimulent les clôtures, réaliser un revêtement de sol soigné dont le dessin de la trame serait proportionné à celui d'un parking sans en présenter l'aspect trop fonctionnel.

Rue Marc LANVIN

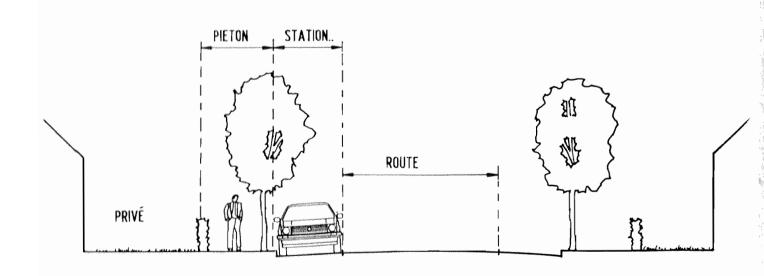
La RD 13 est traitée différemment en rase campagne et en milieu urbain.

En rase campagne, un alignement d'arbres de hautes venues (tilleuls, platanes...) accompagne la route et souligne les virages (sécurité).



La porte de la ville est traitée avec la signalétique de tous les accès à GUESNAIN.

En section urbaine, l'alignement d'arbres est plus réduit et adapté à l'échelle du lieu avec des arbres de taille moyenne (sorbiers, cerisiers...). Le choix d'une seule essence assure un effet de masse spectaculaire (lors des floraisons...). Ces arbres accompagnent la route et séparent l'espace piéton (trottoir) de l'espace voiture (stationnement). Aux carrefours, des jardinières encadrent le stationnement.



LA NOUVELLE MAIRIE ET LE NOUVEAU PARC

Le projet est ambitieux puisqu'il intègre tout le développement futur de tout le Nord-Est de la ville qui comprend :

- Une zone d'urbanisation, déjà amorcée le long de la rue Oscar Desmaretz.
- La création d'un vaste parc.
- L'installation de la nouvelle mairie face au carrefour de l'amitié francopolonaise.
 - La construction d'un bâtiment administratif.
 - L'installation des services techniques.

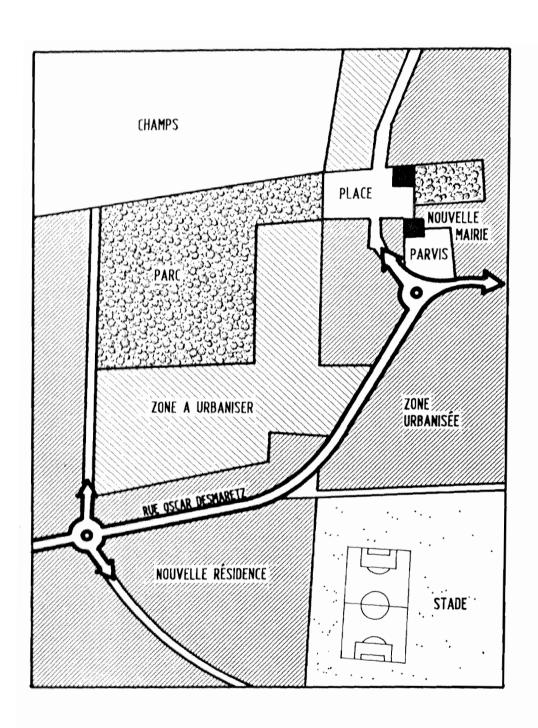
La nouvelle mairie constitue l'élément central. Elle s'ouvre côté ville sur un vaste parvis piéton avec des massifs fleuris et des fontaines ordonnés en symétrie. Un alignement d'arbres et une haie dense cachent les espaces réservés aux services techniques.

A l'arrière, une place/parking traverse la rue Fransisco Ferrer pour distribuer les services administratifs et l'entrée principale du parc.

Côté mairie, un petit parc préserve les très beaux arbres déjà présents.

Un mail d'arbres accompagnent l'accès au parc organisé autour d'un vaste plan d'eau. Au croisement des chemins, une placette est ponctuée par un abri. Des bosquets cernent le parc pour lui donner plus d'intimité.

Un alignement d'arbres accompagne la rue Desmaretz élargie. Aux deux extrémités des giratoires marquent l'entrée de la ville (côté DECHY) et l'accès à la mairie (carrefour de l'amitié franco-polonaise).



GIRATOIRE RN 45 / D 13 ET LA ZONE D'ACTIVITES

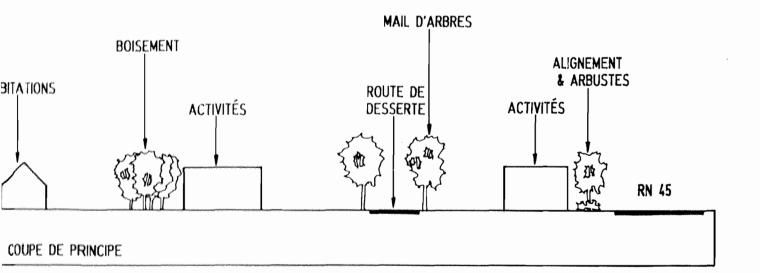
L'objectif prioritaire est de retrouver une cohérence entre les différents aménagements.

La création du giratoire entre la D 13 et la RN 45 permettra de mieux gérer et de mieux visualiser l'accès en centre ville. Il favorisera également une meilleure desserte des quartiers Sud dont la rue Victor Hugo qui donne accès à une petite zone d'activités.

Dans la même logique la rue de la zone d'activités est redressée pour être en continuité de la rue Paul Eluard et obtenir un carrefour plus clair.

Une cité minière vétuste laisse la place à un nouveau lotissement. Autour du café PMU, l'espace est refermé côté RN 45 pour les voitures mais offre un grand espace côté Paul Eluard directement accessible depuis la D 13.

L'environnement de la zone d'activités St-René mérite d'être amélioré. Un mail d'arbres majestueux structure la route tandis que les limites parcellaires sont matérialisées par des bandes de plantations. Leur intérêt est double : préserver l'intimité des riverains et constituer un écran de verdure pour la zone d'activités côté RN 45, un alignement combiné à une haie préserve la continuité du front bâti le long de la route en refermant les ouvertures actuelles.



LE COMPLEXE SPORTIF ET LES QUARTIER EST

Giratoire sur la RN 45

Les objectifs principaux sont de mieux gérer les flux entre la RN 45 et la gare routière du T.U.B. du douaisis et de désenclaver les quartiers périphériques actuellement inaccessibles depuis la RN 45 (quartier Nord) ou accessibles par des carrefours dangereux (Rue des acacias).

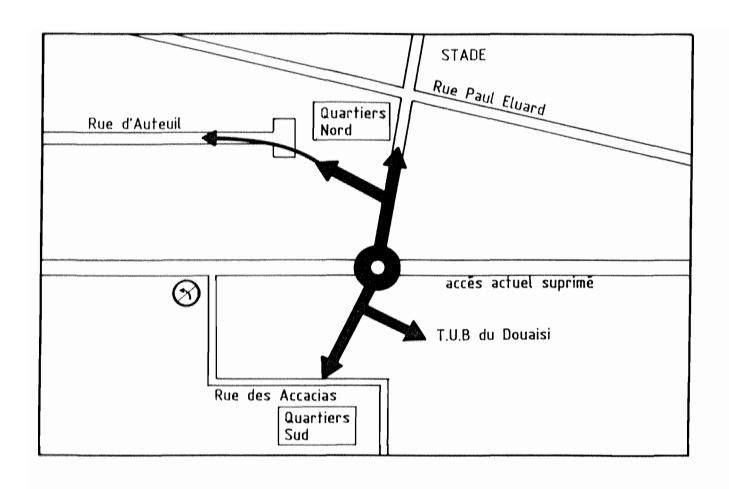
Vers le Nord, la rue de la Ramette est prolongée jusqu'à la RN 45. Tout le quartier peut alors relier directement la RN 45 et soulager la rue Paul Eluard. Le stade est ainsi mieux desservi, l'accès au parking Columbus direct et la rue d'Auteuil accessible actuellement que depuis DECHY s'ouvre enfin sur GUESNAIN.

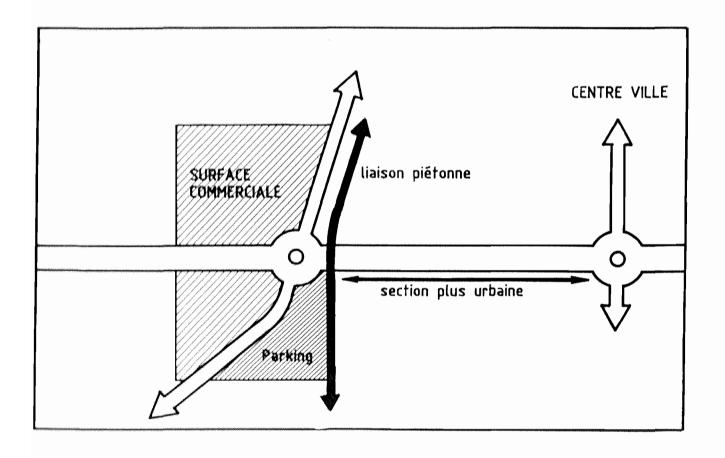
Vers le Sud, les flux principaux entre le quartier et la RN 45 sont mieux gérés et la sécurité accrue par l'interdiction du tourne à gauche vers DOUAI depuis la rue des acacias. Toutefois pour assurer la pérennité du centre commercial l'accès actuel est préservé.

L'entrée au T.U.B. depuis le giratoire garantit une meilleure intégration des autobus au trafic automobiles.

Indirectement la création du giratoire est une opportunité d'aménagements complémentaires :

- La liaison piétonne entre les quartiers nord (le stade et le centre ville) et les quartiers sud est directe et confortable.
- Une partie des délaissés peuvent accueillir du stationnement pour le T.U.B. et la pharmacie minière.
- De vastes espaces peuvent être réservés pour accueillir des surfaces commerciales avec vitrines sur la route. Par sécurité, les accès aux parkings seront en retraits par rapport au giratoire.
- Au niveau de l'organisation urbaine le giratoire marquera le passage à une séquence plus urbaine (jusqu'à l'autre giratoire donnant accès au centre ville et à la zone d'activités). Entre ces deux giratoires, le profil en travers présentera un aspect différent plus proche de celui du centre ville. La circulation cycliste sera alors reportée sur la route pour laisser libre le trottoir.





Le Complexe Sportif

L'éventail des activités sportives offertes est déjà important avec divers salles de sport, un terrain de sport avec pistes d'athlétisme, plateau sportif etc. Toutefois la municipalité désire compléter l'ensemble par des tennis, une salle pour le tennis de table et un club house.

Un parking s'avère tout aussi indispensable.

Ces projets sont une opportunité formidable pour essayer de donner plus de cohérence entre les aménagements déjà réalisés mais sans liens entre-eux et ceux envisagés.

Les nouveaux bâtiments s'articulent entre les deux salles de sport existantes pour les réunir et encadrer l'entrée principale. Le parking s'inscrit dans le prolongement de l'entrée jusqu'à la rue Paul Eluard. Il servira aux activités sportives mais aussi pour desservir le marché hebdomadaire qui a pris place le long de cette rue.

Les terrains de tennis s'inscrivent dans la trame biaise qui organise l'ensemble des nouveaux équipements. Une liaison piétonne offre un accès directe au complexe sportif depuis la rue Jean Jaurès.

LE PARC PUBLIC

Le parc est déjà fort agréable avec des végétaux qui se sont bien développés. Toutefois pour rendre l'espace plus attractif, il serait souhaitable de ménager quelques supports d'activités variées.

A partir du parking principal, un axe organise des aires de billon ou de jeux de boules pour aboutir à un kiosque (au carrefour des principaux chemins).

Autour de ce point central (le kiosque), sont disposés des jeux pour petits dans un espace tranquille et des jeux pour grands à proximité des vastes aires de jeux libres.

Vers l'Est, une liaison relie le site de la décharge. On obtient ainsi une liaison verte jusqu'au cimetière et la D 13 vers l'Ouest.

Des espaces sont réservés pour des constructions éventuelles et ainsi finir l'urbanisation. Quant à la décharge, elle accueille un bicross dont la situation excentrée permet aux vélos tous terrains de circuler librement sans gêner les autres utilisateurs du lieu.